

# Association des Enfants du Pays

## BULLETIN d' ADHESION 2015-2016

(Valable du 15 septembre 2015 au 15 septembre 2016)

**Les amis de l'Association** peuvent être nés hors de Monaco, ne pas y avoir vécu sans discontinuité ou leur famille n'était pas installée à Monaco au moment de leur naissance. Les personnes de nationalité monégasque sont des « membres amis ». Les amis de l'association versent une cotisation mais ne votent pas lors des assemblées. La cotisation est fixée à 20 euros.

Nom		Prénoms	
Né (e) le		A	
Nationalité		Profession	

### Conjoint

Nom		Prénoms	
Né (e) le		A	
Nationalité		Profession	

### Adresse

Immeuble		Téléphone	
N°		Télécopie	
Voie		Portable	
		Email	

déclare(nt) adhérer à l'Association des Enfants du Pays conformément aux statuts et aux conditions d'admission.

Joindre au bulletin d'adhésion, un chèque, à l'ordre de l' « **Association des Enfants du Pays** » d'un montant de :

Cotisation individuelle	10 € (euros)	Cotisation Couple	15 € (euros)
-------------------------	--------------	-------------------	--------------

A adresser sous enveloppe à :

**ASSOCIATION des ENFANTS du PAYS**  
c/o Mme Géraldine MOTILLON  
25, Boulevard Charles III  
98000 Monaco